

RAPPORT

Val-de-Travers, le 9 septembre 2026

**Rapport du Conseil communal au Conseil général
relatif à une demande de crédit et de prêt pour un total de 390'000 francs
pour le raccordement de cinq bâtiments au réseau de chauffage à distance de
Môtiers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. INTRODUCTION

Le 21 juin 2024, votre autorité acceptait un crédit de 12'200'000 francs pour l'étude et la construction d'un réseau de chauffage à distance (CAD) à Môtiers¹. Les études réalisées depuis lors ont confirmé que les coûts de construction et de production de chaleur permettent de garantir l'autofinancement du projet par les clients ayant souscrit un contrat de raccordement. Les bâtiments communaux situés dans le périmètre du projet ont bien sûr fait partie de l'étude et le présent rapport expose les éléments appuyant la demande de crédit pour le raccordement de cinq bâtiments au réseau de chauffage.

Les bâtiments concernés sont le collège (rue du Collège 9), l'immeuble locatif des Marronniers 12-14, la Maison de l'Absinthe (Grande Rue 10), l'Hôtel des Six Communes (rue Centrale 1) ainsi que la cure et le temple (rue Centrale 5).

Le raccordement de ces bâtiments à un réseau de chaleur renouvelable s'inscrit dans le cadre du plan communal des énergies (PCEn)², qui vise notamment l'exemplarité communale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le chauffage des bâtiments (fiches de mesures 1 et 2). En raccordant ses bâtiments, la Commune renforce aussi le projet de CAD, participe à sa pérennité et à le rendre disponible pour le plus grand nombre dans les années à venir.

¹ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-06/06-credit-cad-motiers.pdf

² www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2025-01/plan-energie-climat-et-plan-climat-vdt-2040-rapport-v03a-sans-signature-site-i.pdf



2. ETAT DE SITUATION DU PROJET DE CAD

2.1 Etat de situation

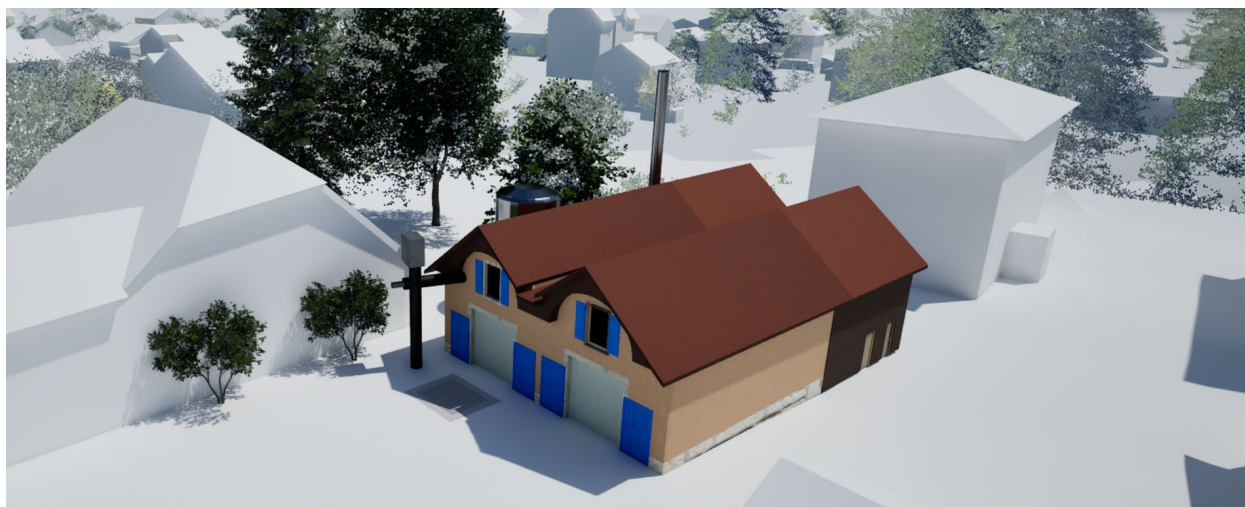
Suite à l'approbation du crédit en juin 2024, le mandat principal pour les études du projet a été attribué par une procédure de marchés public et trois axes de travail ont ensuite été menés de front :

Confirmer les bâtiments à raccorder : Le mandataire a repris toutes les données du dernier sondage et a réalisé plus de 90 visites chez les clients potentiellement intéressés afin d'affiner les estimations des coûts de raccordement et des besoins en chaleur pour chacun de ces bâtiments. Suite à ces visites, des contrats d'engagement ont été reçus pour 52 bâtiments (hors bâtiments communaux), avec un total de 1'300 kW de puissance et 2'900'000 kWh de chaleur à fournir.

Confirmer le potentiel du puits de Comblémine : un des points innovants du projet consiste à utiliser le puits de Comblémine comme source de chaleur pour un système de pompe à chaleur. Des essais complémentaires sur 5 mois ont été organisés pour vérifier le comportement de la nappe phréatique sur la période. Ces tests ont confirmé l'important potentiel du puits et les services cantonaux ont émis un préavis favorable pour l'octroi d'une concession. Le scénario de production de chaleur à base de bois et de pompe à chaleur peut ainsi aller de l'avant pour maximiser la part d'énergie renouvelable pour la production de chaleur.

Confirmer le coût de construction de la chaufferie et du réseau et le coût de la chaleur livrée : concernant l'implantation de la chaufferie, trois options étaient présentées dans le rapport de juin 2024. Après analyse de toutes les contraintes, c'est une quatrième option qui a été retenue par le Conseil communal, avec la réutilisation du hangar des pompiers. Ce bâtiment avait été l'objet d'un projet de réaffectation en structure parascolaire, projet que votre autorité avait soutenu le 27 septembre 2021³.

Au vu de l'évolution des effectifs scolaires et parascolaires au regard des surfaces disponibles, notamment au collège de Boveresse, le Conseil communal a finalement validé la possibilité d'utiliser l'ancien hangar des pompiers pour implanter la chaufferie. Le caractère industriel actuel du bâtiment est aussi plus adapté à une transformation en chaufferie plutôt qu'en un bâtiment destiné à accueillir des enfants avec des normes strictes. Le projet de chaufferie implique l'agrandissement du bâtiment existant et l'intégration du transformateur électrique actuel à l'intérieur de l'extension ; un architecte a été mandaté pour déposer le permis de construire.



³ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2021-09/210927-cg06-rcg-projets-infrastructures-scolaires-extrascolaire.pdf

Concernant le réseau, l'implantation a été mise à jour avec les clients ayant souscrits un contrat et les coûts ont pu être affinés. Aujourd'hui, les estimations de coût pour la chaufferie et le réseau sont adaptés au volume de chaleur à fournir et permettent de proposer un tarif global de 18.5 cts/kWh pour les clients.

2.2 Conditions tarifaires et règlement

Les conditions tarifaires seront similaires à celles des autres réseaux de CAD communaux, avec trois composantes de prix, telles que décrites dans l'arrêté du Conseil communal fixant les taxes et émoluments perçus par les services de l'administration communale⁴.

Une **taxe de raccordement** unique est perçue en fonction de la puissance installée ; pour Môtiers, elle sera identique à celle de Couvet (art. 11.4).

Une **taxe de base annuelle** de 46.30 francs HT par kilowatt est perçue chaque année (art. 11.5).

La **chaleur livrée** sera facturée au prix de 0.15 francs HT par kilowattheure (idem Bayards, art. 11.6c al. 2).

Le règlement applicable sera celui qui est déjà en vigueur pour les CAD de Couvet et des Bayards⁵. Ce règlement définit les limites de propriété pour les équipements et les responsabilités des parties.

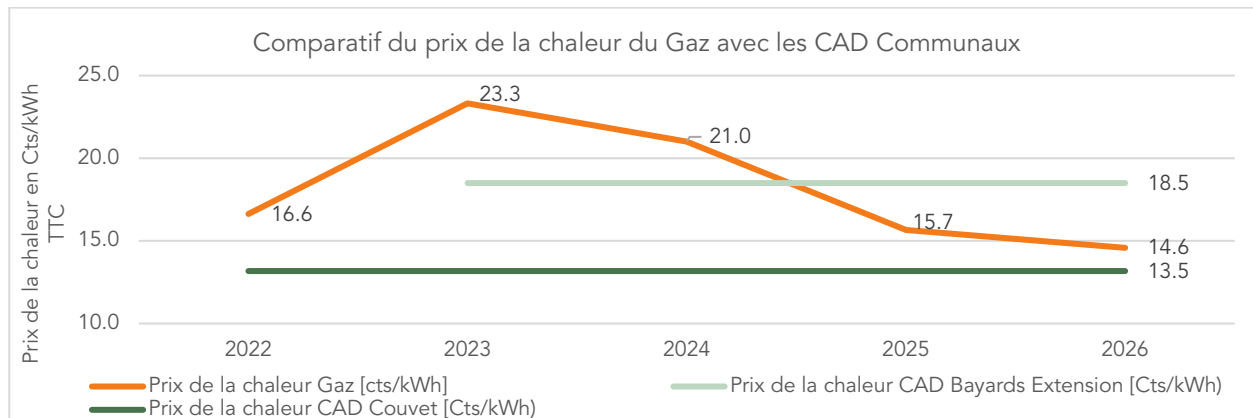
2.3 Rappel des avantages d'un réseau de CAD

Pour les clients, le raccordement au chauffage à distance présente de nombreux avantages :

- Contribution à une politique énergétique durable et exemplaire pour la commune.
- Installation fiable, simple à exploiter et nécessitant peu d'entretien (suppression des contraintes liées au ramonage et à l'entretien d'une chaudière individuelle).
- Faible encombrement dans le bâtiment.
- Respect du cadre légal en vigueur : il n'est plus possible déjà aujourd'hui de remplacer les chaudières à gaz ou à mazout sans prendre d'importantes mesures d'économies d'énergie qui sont elles-mêmes très coûteuses, notamment pour les bâtiments ayant un intérêt patrimonial. Le raccordement à un réseau de CAD à énergie renouvelable permet de remplir automatiquement les critères du cadre légal cantonal.
- Réduction de la dépendance au mazout et au gaz, amélioration de la souveraineté énergétique et meilleure stabilité des prix. Pour comparaison, le graphe ci-dessous met en évidence la volatilité du tarif du gaz par rapport à celui des CAD communaux qui fonctionnent presque uniquement avec des plaquettes forestières (exemple pour un bâtiment de taille moyenne qui consomme 7'600 m³ de gaz par année pour une puissance de chauffe de 30 kW ; le prix du gaz intègre les frais de maintenance avec l'entretien du brûleur et le ramonage qui correspond à environ 1 ct/kWh)

⁴ www.val-de-travers.ch/reglementation-communale/pdf/020.3

⁵ www.val-de-travers.ch/reglementation-communale/pdf/863.1



2.4 Prochaines étapes

Le principal jalon à venir est l'obtention du permis de construire. En parallèle, les démarches sont déjà initiées pour obtenir formellement la concession pour l'utilisation du puits.

Ce projet doit aussi se synchroniser avec le projet de réfection de la route cantonale qui traverse Môtiers. Un avant-projet a été réalisé et une demande de crédit sera prochainement soumise à votre autorité. Du point de vue financier, les travaux de pose du réseau ont été prévus sans considérer d'optimisation entre les projets.

3. ANALYSE BATIMENT PAR BATIMENT

Synthèse technique et économique :

Pour chaque bâtiment, une visite a été réalisée pour évaluer précisément les besoins techniques. Sur cette base, la puissance de chauffe nécessaire a pu être ajustée et les travaux nécessaires à l'installation du CAD ont pu être devisés. Pour chaque bâtiment, un tableau présente les éléments techniques et économiques déterminant pour le raccordement au CAD.

Comparatif des solutions de chauffage :

Pour chaque bâtiment, une analyse des différentes solutions de chauffage a été faite selon le standard du programme fédéral « Chauffer renouvelable ». La comparaison a été faite en considérant un amortissement sur une période standard de 20 ans pour tous les types de production de chaleur.

Ce mode de calcul est particulièrement conservateur pour un raccordement au CAD puisque la durée de vie des installations à charge du client est plus proche de 40 ans que de 20 puisqu'il n'y a pas d'usure du producteur de chaleur. L'exemple du réseau des Bayards, initié en 1996, le montre bien. De plus, c'est le tarif du gaz de 2025 qui a été pris en considération pour les calculs de charges, à 15.7 cts/kWh, et il convient de rappeler que ce tarif avait atteint plus de 23 cts/kWh en 2023 (46% plus cher).

3.1 Maison de l'absinthe, Grande Rue 10

3.1.1 Synthèse technique et économique

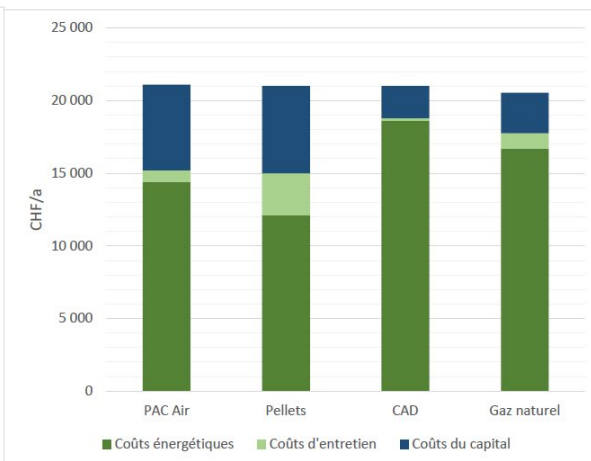
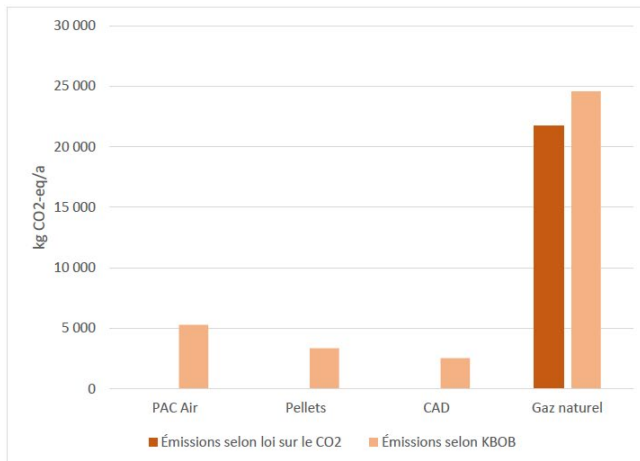
Le local chauffage possède un accès direct à l'extérieur à l'est (rez-de-chaussée) et l'accès est facile. Il est suffisamment grand pour accueillir les équipements CAD.

La chaufferie à gaz date de 2013. La distribution est assurée par deux groupes (Bâtiment Est et Bâtiment Ouest). Il est opportun de remplacer les pompes et vannes qui ont plus de 13 ans. Le boiler, bien qu'encore en bon état, devra dans tous les cas être remplacé (accumulateur combiné) pour s'adapter aux exigences techniques du CAD. Le vase d'expansion doit également être changé.

Situation actuelle		
Agent énergétique actuel		Gaz
Consommation d'énergie de chaleur (énergie finale annuelle moyenne)	kWh/an	119'480
Puissance thermique installée	kW	80
Année de pose du chauffage actuel		2013
Raccordement CAD		
Besoin en chaleur (énergie utile, tenant compte du rendement des producteurs de chaleur actuels)	kWh/an	101'558
Puissance contractuelle	kW	40
Tarif de raccordement (primaire)	CHF TTC	21'620
Adaptation de l'installation (secondaire)	CHF TTC	31'620
Coût total pour raccordement au CAD	CHF TTC	53'240
Subvention cantonale "Programme bâtiment"	CHF TTC	4'900
Coût net du raccordement au CAD	CHF TTC	48'340



3.1.2 Comparatif des solutions de chauffage (CO₂ et coût)



3.2 Immeuble locatif, rue des Marronniers 12-14

3.2.1 Synthèse technique et économique

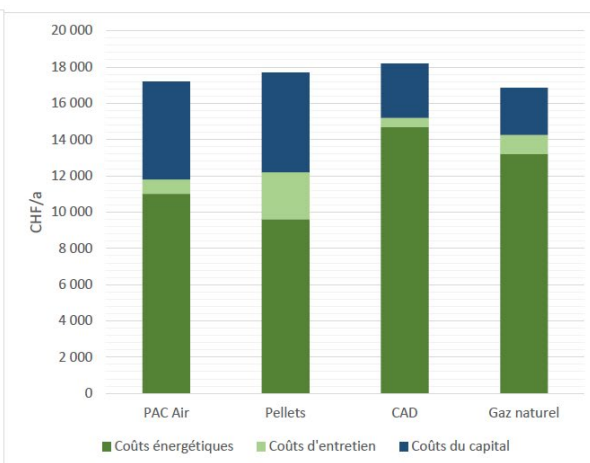
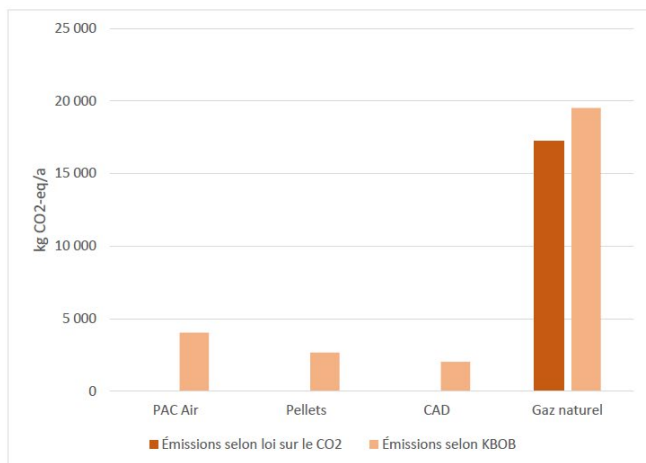
Le local chauffage possède un accès direct à l'extérieur au nord-ouest (rez-de-chaussée) et l'accès est facile. Il est grand et suffisant pour l'installation des équipements CAD.

La chaufferie à gaz date de 2008, est bien entretenue mais arrive en fin de vie. La distribution est assurée par deux groupes (Nord et Sud). Il est opportun de remplacer les pompes et vannes qui ont plus de 15 ans. Le boiler actuel est équipé de panneaux solaires thermiques (12 m²) qui seront conservés. Le boiler devra être remplacé par un accumulateur avec échangeur solaire en partie basse et production d'eau chaude instantanée.

Situation actuelle		
Agent énergétique actuel		Gaz
Consommation d'énergie de chaleur (énergie finale annuelle moyenne)	kWh/an	98'470
Puissance thermique installée	kW	60
Année de pose du chauffage actuel		2008
Raccordement CAD		
Besoin en chaleur (énergie utile, tenant compte du rendement des producteurs de chaleur actuels)	kWh/an	80'685
Puissance contractuelle	kW	35
Tarif de raccordement (primaire)	CHF TTC	21'620
Adaptation de l'installation (secondaire)	CHF TTC	44'630
Coût total pour raccordement au CAD	CHF TTC	66'250
Subvention cantonale "Programme bâtiment"	CHF TTC	4'700
Coût net du raccordement au CAD	CHF TTC	61'550



3.2.2 Comparatif des solutions de chauffage (CO₂ et coût)



3.3 École, rue du Collège 9

3.3.1 Synthèse technique et économique

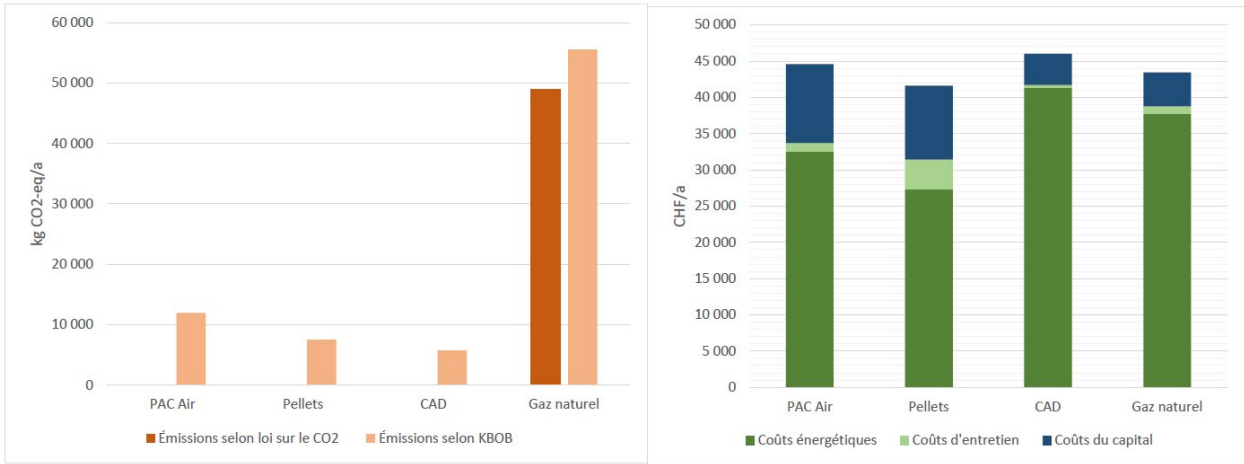
Le local chauffage possède un accès direct à l'extérieur au nord (rez-de-chaussée) et l'accès est facile. Il est de taille suffisante pour l'installation des équipements CAD.

La chaufferie à gaz date de 2015 et est en bon état général. La distribution est assurée par cinq groupes (appartement, vestiaires, salle de spectacles, collège, aérothermes). Les pompes et vannes sont anciennes (sauf groupe « salle de spectacles ») et il est recommandé de les remplacer. Le groupe « aérothermes » alimentant la salle de gym, sera supprimé et des radiateurs complémentaires seront posés sur le groupe « collège ». Le boiler devra être remplacé par un système de production d'eau chaude instantanée.

Situation actuelle		
Agent énergétique actuel		Gaz
Consommation d'énergie de chaleur (énergie finale annuelle moyenne)	kWh/an	263'680
Puissance thermique installée	kW	200
Année de pose du chauffage actuel		2015
Raccordement CAD		
Besoin en chaleur (énergie utile, tenant compte du rendement des producteurs de chaleur actuels)	kWh/an	229'402
Puissance contractuelle	kW	85
Tarif de raccordement (primaire)	CHF TTC	27'025
Adaptation de l'installation (secondaire)	CHF TTC	84'040
Coût total pour raccordement au CAD	CHF TTC	111'065
Subvention cantonale "Programme bâtiment"	CHF TTC	14'400
Coût net du raccordement au CAD	CHF TTC	96'665



3.3.2 Comparatif des solutions de chauffage (CO₂ et coût)



3.4 Temple, rue Centrale 5

3.4.1 Particularité

Le système de production de chaleur du temple est commun avec la cure qui est la propriété de l'EREN. La chaufferie est située dans le bâtiment de l'EREN et la Commune s'occupe de la gestion de la chaufferie (approvisionnement en pellets, décomptes de charge, entretien). Ce système a été posé en 2023 lors de la réfection du temple et une convention lie la Commune et l'EREN pour les questions d'utilisation des locaux et la gestion. La chaudière appartient à la Commune qui fournit de la chaleur à la cure avec un décompte des coûts.

Le système de production de chaleur est donc déjà à énergie renouvelable et est très récent, ce qui n'imposait pas un changement à court terme. Cependant, le temple est un très gros consommateur de chaleur ; il consomme trois fois plus que la moyenne des clients prévus. Il participe donc grandement à atteindre la taille critique qui est visée pour le réseau, taille qui est nécessaire pour assurer des conditions économiques attractives et stables pour tous les clients sur le long terme. Le Conseil communal souhaite donc que le bâtiment soit raccordé au CAD et que la chaudière actuelle soit déplacée au collège de St-Sulpice qui nécessite une puissance de chauffage équivalente. Ce déplacement est cohérent avec les travaux annoncés dans le rapport du 23 mars dernier qui a été validé par votre autorité et qui prévoyait le remplacement de cette chaudière⁶.

3.4.2 Synthèse technique et économique

Le local chauffage possède un accès direct à l'extérieur à l'est (rez-de-chaussée) et l'accès est facile. Il est petit mais néanmoins suffisant pour l'installation des équipements CAD.

La chaufferie à pellets date de 2023. La distribution est assurée par deux groupes (Cure et Temple). Les pompes et vannes sont en bon état et peuvent être conservées. Lors du raccordement CAD, le boiler, qui se trouve dans la cure, devra, dans tous les cas, être remplacé (accumulateur combiné) pour s'adapter aux exigences techniques du CAD.

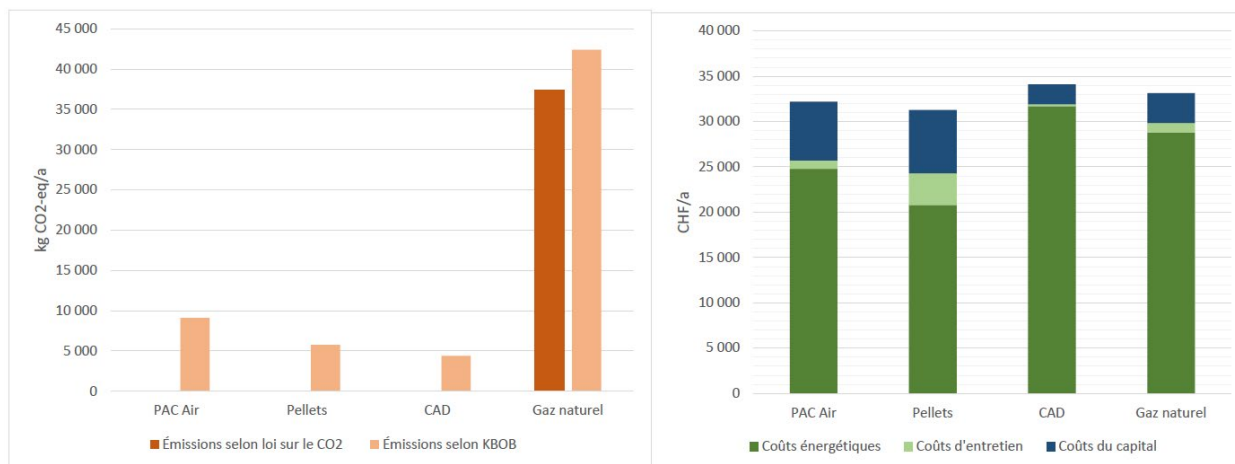
Situation actuelle		
Agent énergétique actuel		Bois (pellets)
Consommation d'énergie de chaleur (énergie finale annuelle moyenne)	kWh/an	109'718
Puissance thermique installée	kW	95
Année de pose du chauffage actuel		2023
Raccordement CAD		
Besoin en chaleur (énergie utile, tenant compte du rendement des producteurs de chaleur actuels)	kWh/an	93'260
Puissance contractuelle	kW	65
Tarif de raccordement (primaire)	CHF TTC	27'025
Adaptation de l'installation (secondaire)	CHF TTC	25'530
Coût total pour raccordement au CAD	CHF TTC	52'555
Subvention cantonale "Programme bâtiment"	CHF TTC	5'300
Coût net du raccordement au CAD	CHF TTC	47'255



⁶ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2026-03/08-credit-remplacement-chauffage-colleges.pdf

3.4.3 Comparatif des solutions de chauffage (CO₂ et coût)

Les graphiques suivants présentent le total pour la cure et le temple.



3.5 Hôtel des Six Communes, rue Centrale 1

3.5.1 Particularité

L'hôtel des Six Communes n'est pas formellement un bâtiment communal puisqu'il appartient à la S.I. de l'Hôtel des Six Communes S.A., qui avait été fondée en 1994 dans le cadre du projet de rénovation complète du bâtiment. La Commune est cependant actionnaire à 57% de la SI. A l'époque du projet, la Commune a octroyé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) de 99 ans à la SI, DDP qui donnait à la SI la propriété du bâtiment ainsi que la responsabilité de son entretien. A l'échéance du DDP, il est prévu que le bâtiment revienne de plein droit à la Commune.

Formellement, ce serait donc à la SI de souscrire au raccordement au CAD mais constat a été fait que la situation financière actuelle de la SI ne l'autorise pas aujourd'hui à faire un tel investissement. En effet, après une longue période de stabilité, l'exploitation du restaurant a changé de main juste avant la période de COVID et les résultats ont connu une très forte baisse. Les exploitants ont connu des difficultés financières importantes qui ont eu des conséquences aussi sur la SI. La situation va mieux petit à petit, mais pas suffisamment, pour envisager un tel investissement.

Le Conseil communal souhaite malgré tout que ce bâtiment soit raccordé dans le cadre du projet afin de rester cohérent avec les objectifs fixés par le plan communal des énergies en matière d'exemplarité communale. Le raccordement au CAD permettra d'abandonner le recours au gaz pour le système de chauffage et de production d'eau chaude, ce qui divisera par 13 les émissions de CO₂.

Différents mécanismes ont été envisagés pour financer ce raccordement :

Augmentation de capital de la SI

Cette solution implique de lourdes démarches administratives auprès d'un notaire pour régler les relations avec les nombreux autres actionnaires. Ces coûts s'ajouteraient aux coûts de raccordement.

Subvention à fonds perdu à la SI pour la valeur des coûts de raccordement

La Commune pourrait verser une subvention à fonds perdue qui couvrirait les montants nécessaires pour les travaux de raccordement (tarif de raccordement et travaux d'adaptation des installations).

Prêt de la Commune à la SI

Au final, le Conseil communal souhaite octroyer un prêt à la SI afin qu'elle puisse couvrir le coût des travaux et du raccordement.

Un intérêt calculé selon le taux moyen de la dette communale devrait être appliqué et une convention de prêt sera signée pour indiquer notamment que le prêt sera dédié au raccordement au CAD et devra être remboursé selon la durée d'amortissement prévue pour les travaux.

3.5.2 Synthèse technique et économique

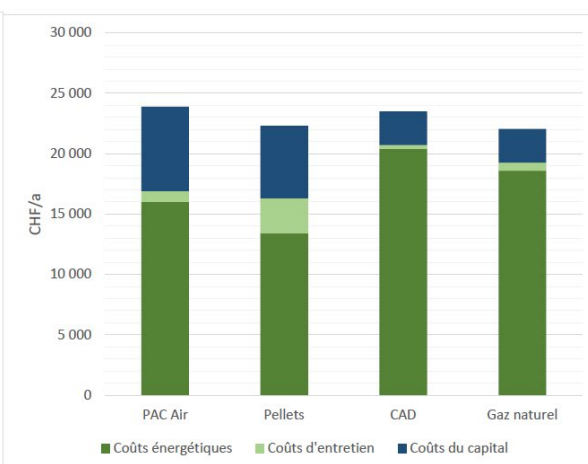
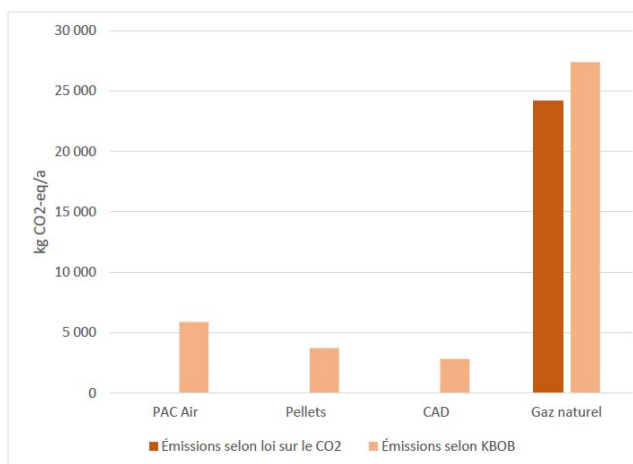
Le local chauffage possède un accès direct à l'extérieur au nord-est (rez-de-chaussée) et l'accès est facile. Il est de taille suffisante pour l'installation des équipements CAD avec des réaménagement.

La chaufferie à gaz date de 2017 et est en bon état général. La distribution est assurée par deux groupes (Ventilation et Radiateurs). Les pompes et vannes sont anciennes et il est recommandé de les remplacer. Le boiler, qui se trouve à l'étage, devra être changé, le nouveau (accumulateur combiné) pourrait être placé dans le local technique au rez-de-chaussée.

Situation actuelle		
Agent énergétique actuel		Gaz
Consommation d'énergie de chaleur (énergie finale annuelle moyenne)	kWh/an	130'000
Puissance thermique installée	kW	65
Année de pose du chauffage actuel		2017
Raccordement CAD		
Besoin en chaleur (énergie utile, tenant compte du rendement des producteurs de chaleur actuels)	kWh/an	113'100
Puissance contractuelle	kW	45
Tarif de raccordement (primaire)	CHF TTC	21'620
Adaptation de l'installation (secondaire)	CHF TTC	44'490
Coût total pour raccordement au CAD	CHF TTC	66'110
Subvention cantonale "Programme bâtiment"	CHF TTC	4'900
Coût net du raccordement au CAD	CHF TTC	61'210



3.5.3 Comparatif des solutions de chauffage (CO₂ et coût)



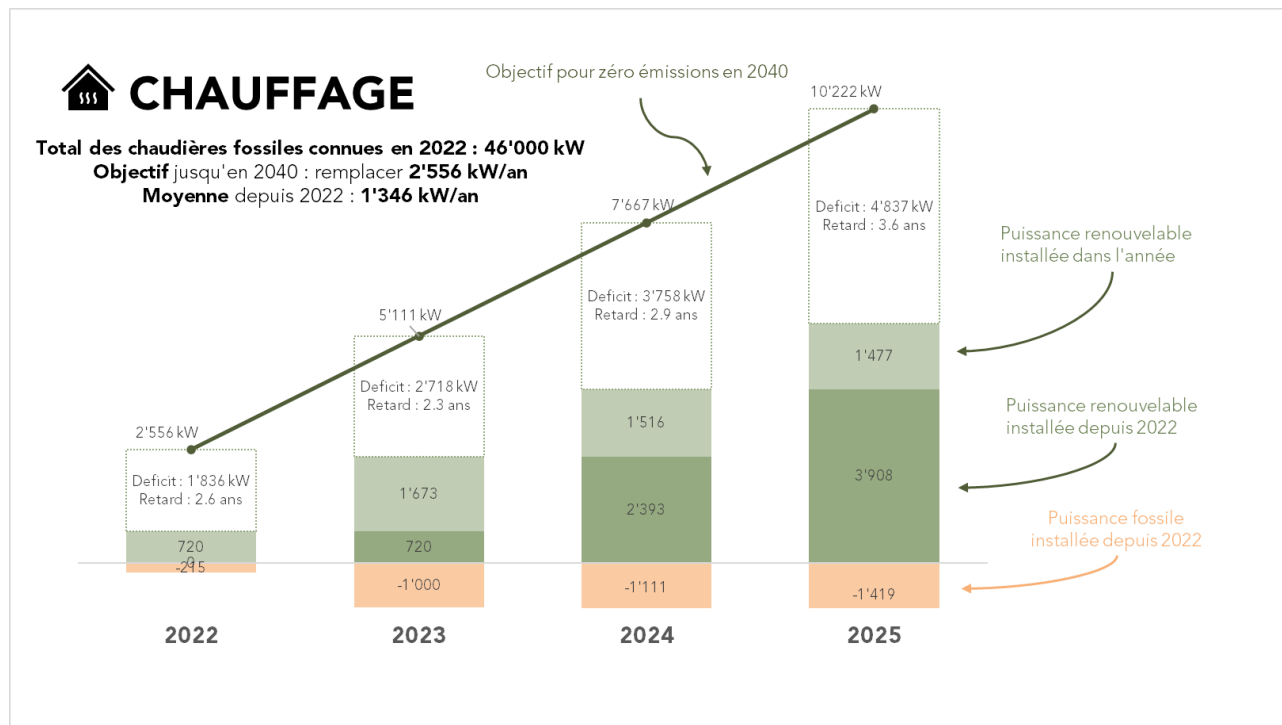
4. BILAN ECOLOGIQUE

Au regard des objectifs communaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce projet est une avancée majeure. Selon le plan communal des énergies, le total des émissions liées au chauffage des bâtiments communaux est de 871 tCO₂ par année, auquel il convient d'ajouter le bâtiment des Six communes (actuellement 30 tCO₂/an) qui n'a pas été pris en compte dans le bilan du PCEn, soit un total de 901 tCO₂/an.

Le projet va permettre une réduction de 135 tCO₂/an, soit 15% du total communal pour le chauffage des bâtiments.

		Maison de l'absinthe	Immeuble Marronniers 12, 14	Ecole Collège 9	Temple Centrale 5	Hôtel des Six Communes	Total
Emissions de CO2 actuelles	t CO ₂ /an	27.5	22.6	60.6	8.2	29.9	149
Emissions de CO2 avec raccordement CAD	t CO ₂ /an	2	1.6	4.6	3.5	2.3	14
Réduction des émissions	t CO ₂ /an	25.5	21	56.1	4.7	27.6	135

Comme dit en introduction, ces raccordements s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre des fiches 1 et 2 du plan climat communal qui visent respectivement l'exemplarité communale et la réduction des émissions de GES pour la production de chaleur. Pour rappel, la modernisation des systèmes de production de chaleur est dans la commune deux fois trop lent par rapport aux objectifs fixés. Nous devrions remplacer pour plus de 2'500 kW par an de chaudières gaz et mazout et nous n'en remplaçons que 1'300 kW environ.



5. SYNTHÈSE DES COÛTS ET DU FINANCEMENT

		Maison de l'absinthe	Immeuble Marronniers 12, 14	Ecole Collège 9	Temple Centrale 5	Hôtel des Six Communes	Total
Patrimoine administratif (PA) ou financier (PF)		PA	PF	PA	PA	PF	
Situation actuelle							
Agent énergétique actuel		Gaz	Gaz	Gaz	Pellets	Gaz	
Consommation annuelle moyenne		11'948 m3	9'847 m3	26'368 m3	22'858 kg	13'000 m3	
Consommation d'énergie de chaleur (énergie finale annuelle moyenne)	kWh/an	119'480	98'470	263'680	109'718	130'000	721'348
Puissance thermique installée	kW	80	60	200	95	65	
Année de pose du chauffage actuel		2013	2008	2015	2023	2017	
Raccordement CAD							
Besoin en chaleur (énergie utile, tenant compte du rendement des producteurs de chaleur actuels)	kWh/an	101'558	80'685	229'402	93'260	113'100	618'005
Puissance contractuelle	kW	40	35	85	65	45	270
Tarif de raccordement (primaire)	CHF TTC	21'620	21'620	27'025	27'025	21'620	
Adaptation de l'installation (secondaire)	CHF TTC	31'620	44'630	84'040	25'530	44'490	
Divers et imprévus (10%)	CHF TTC	5'324	6'625	11'107	5'256	6'611	
Coût total (arrondi)	CHF TTC	60'000	75'000	120'000	60'000	75'000	390'000
Subvention cantonale "Programme bâtiment"	CHF TTC	4'900	4'700	14'400	5'300	4'900	34'200
Coût net du raccordement au CAD	CHF TTC	55'100	70'300	105'600	54'700	70'100	355'800
Soumis au mécanisme de maîtrise des finances		oui		oui	oui		
Taux d'amortissement		3.50%		3.50%	3.50%		
Charges d'amortissement		1'929		3'696	1'915		7'539
Taux d'intérêt (2% du demi-capital investi)		1%	1%	1%	1%	1%	
Charges d'intérêt		551	703	1'056	547	701	3'558
Total des charges annuelles		2'480	703	4'752	2'462	701	11'097

Pour les quatre premiers bâtiments, un premier arrêté annexé octroie au Conseil communal une autorisation de dépense de 315'000 francs pour réaliser les raccordements décrits.

Les travaux prévus sur les trois bâtiments du patrimoine administratif seront amortis au taux de 3.5%.

Concernant le bâtiment du patrimoine financier, les travaux prévus n'influencent pas les loyers ni le taux de rendement donc les travaux seront portés à charge de l'exercice pendant lequel les travaux seront effectués.

Pour l'Hôtel des Six Communes, un deuxième arrêté octroie au Conseil communal la compétence de prêter la somme de 75'000 francs à la SI pour financer le raccordement au réseau. Le prêt n'engendre que des charges financières qui seront compensées par le taux d'intérêt appliqué sur le prêt à la SI.

6. MÉCANISMES DE MAÎTRISE DES FINANCES

Les dépenses liées au patrimoine administratif sont soumises aux mécanismes de maîtrise des finances, soit un total de 215'400 francs.

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2026 s'élève à 1'132'200 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

7. CONCLUSION

RAPPORT

Le Conseil communal soumet ainsi à votre autorité un crédit de Fr. 390'000.- pour la réalisation des raccordements et des adaptations techniques requises pour permettre l'alimentation des cinq bâtiments par le futur réseau de chauffage à distance de Môtiers. Des travaux complémentaires pour l'amélioration énergétique du collège sont également prévus dans ce crédit. Nous vous recommandons d'approuver le crédit qui vous est soumis.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LA PRESIDENTE :

LE CHANCELIER :

Sarah Fuchs-Rota

Christian Reber

ANNEXES :

- Arrêtés

**CREDIT DU CONSEIL GENERAL
DE 315'000 FRANCS RELATIF AU RACCORDEMENT DE QUATRE BATIMENTS
COMMUNAUX AU RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE DE MOTIERS**



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 9 septembre 2026 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 7 septembre 2026 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier** : Un crédit de 315'000 francs est accordé au Conseil communal pour le raccordement de quatre bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance de Môtiers.
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :
- Compte d'investissement n° 50400.00 *Bâtiments* ou n° 70400.00 *Bâtiments*,
 - Entité de gestion selon la nature des dépenses,
 - Projet n° 100.34.003 *Raccordement bâtiments communaux CAD Môtiers*
- et amortie au taux de 3.5 % pour les bâtiments imputés au 50400.00.
- Article 3** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 28 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Jason Schweizer

Suzanne Gfeller

**CREDIT DU CONSEIL GENERAL
DE 75'000 FRANCS RELATIF AU PRET EN FAVEUR DE S.I. DE L'HOTEL DES SIX
COMMUNES S.A. POUR LE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE DE
MOTIERS**



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 9 septembre 2026 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 7 septembre 2026 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier** : Le Conseil communal est autorisé à octroyer un prêt de 75'000 francs en faveur de la S.I. de l'Hôtel des Six Communes S.A. pour le raccordement au réseau de chauffage à distance de Môtiers.
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :
- Compte d'investissement n° 54500.00 *Prêts aux entreprises privées,*
 - Entité de gestion n° 51 8506 *Promotion économique régionale (Fineco),*
 - Projet n° 100.51.109 *Prêt S.I. Hôtel Six-Communes pour CAD Môtiers.*
- Article 3** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 28 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Jason Schweizer

Suzanne Gfeller